

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2021-2022

ÉCOLE : École secondaire David-Saint-Jacques
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2022

EN DATE DU : 2021-11-24
DATE DE RÉVISION : Septembre 2022

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève ou des élèves : Katelyn Xayavong, Hamza Ammar, Daniel Truong, Charlotte Beim, Tristan Laudano, Aliyah Ismael, Kawtar Al-Aoussi, Noah Baksh

Nom de la direction de l'école : Sebastien Gauthier

Membre du personnel enseignant : Marie-Christine Côté

Membre du personnel non-enseignant : Maiween Le Beherec

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Malita Wintzer

Nom du partenaire communautaire : Gabrielle Laurin

Conseiller de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Daniel Dimatteo**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :

Nom du membre de l'équipe d'éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) :

Autres (si disponible) :

Note : La description des différentes sections du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation se trouve en annexe de ce document. La première section regroupe les priorités de l'école en matière d'éducation, sensibilisation et communication, stratégies de prévention et enfin des stratégies d'intervention et de soutien.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves. L'annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques réparatrices qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : Communiquer les politiques et les stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au niveau du personnel scolaire

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
- Rencontre de planification du PPIMI avec le comité de l'école sécuritaire et bienveillante de l'école.	Date de la préparation : 24 et 26 novembre 2021	▪ La direction	26 novembre 2021
- Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école à une rencontre du personnel.	Date de la rencontre : 1 ^{er} décembre 2021	▪ La direction	26 novembre 2021
- Revoir le PPIMI avec l'ensemble du personnel à la journée pédagogique du mois de novembre.	Date de la rencontre : 26 novembre 2021	▪ La direction	26 novembre 2021
- Déposer le PPIMI dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école.	Date de la mise en place : 26 novembre 2021	▪ La direction	26 novembre 2021
Priorité 2 de l'école :	Communiquer les politiques et les stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au niveau de la communauté		
- Présentation du plan de prévention à la rencontre du comité de parents.	Le 27 janvier 2022	▪ La direction	27 janvier 2022
- Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école.	Le 2 décembre 2021	▪ La direction ou secrétaire	27 janvier 2021

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
- Encourager la participation des parents aux sondages portant sur le climat scolaire.	Hiver 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Membres du personnel 	Mars 2022
- Communiquer les initiatives et les activités entreprises par l'école pour contrer l'intimidation par l'entremise du bulletin d'information envoyé aux parents et par les réseaux sociaux de l'école.	Hiver 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Membres du personnel 	Avril 2022
- Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation. (Lors de la semaine de l'intimidation)	26 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction 	27 janvier 2022

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire. L'annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre pour assurer la prévention en matière d'intimidation.

Priorité du Conseil : d'ici juin 2022, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : Communiquer les politiques et les stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
- Invitation à la rencontre de planification du PPIMI aux élèves faisant partie du comité des écoles sécuritaires.	Date : 19 octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction et ▪ L'éducatrice 	26 novembre 2021
- Code de vie affichée dans les classes TEAMS	Date : 30 septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction 	31 octobre 2021
- Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation : (Kahoot, Peardeck, PowerPoint, etc... lors de l'AG)	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir surtout durant la semaine de l'intimidation du 22 au 26 novembre 2021 - Durant l'AGM du 3 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ L'enseignante EPS ▪ Tutrices en 7^e et 8^e 	7 janvier 2022
- Expliquer l'intimidation	Durant l'AGM du 3 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignante EPS ▪ Tutrices en 7^e et 8 	30 novembre 2021
- Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane	Durant les cours de EPS en novembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignante EPS ▪ Tutrices en 7^e et 8^e 	30 novembre 2021
- Expliquer les formes d'intimidation, mettre l'emphase sur l'intimidation verbale et sociale.	Durant l'AGM du 3 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignante EPS ▪ Tutrices en 7^e et 8^e 	30 novembre 2021

Priorité 2 de l'école : faire participer les élèves à des activités sur l'intimidation et sur la prévention de celle-ci.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
- Participation aux concours ARTMONIE			
- Participation aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation en novembre 2021	Semaine du 22 au 25 novembre Participation des de 4 classes sur 6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Personnel de l'école 	25 novembre 2022
- Organiser des ateliers en présentiels et en virtuels sur les ressources et les stratégies pour prévenir et contrer l'intimidation (atelier ressources présenté par les Travailleuses Sociales par exemple)	Atteindre toutes les classes d'ici juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le membres du groupe de l'Alliance 	Juin 2023

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : contrer l'intimidation et soutenir l'anti-intimidation auprès des élèves

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller - Appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être 	Avoir un succès avec 75 % de nos cas d'ici fin juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ L'équipe de l'alliance et leurs alliés 	Juin 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Références vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeunesse, j'écoute ▪ +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation ▪ LGBTQ Youth LINE ▪ AGIS - Interligne ▪ Black Youth Helpline - «Check-in» régulier pour s'assurer que la situation ne se reproduit pas 	Référer 1 cas pour 2021-22	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ L'équipe de l'alliance et leurs alliés 	Juin 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Intervention des travailleurs sociaux 	Référer 100 % de nos cas à la T.S. de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ La travailleuse sociale ▪ L'enseignante ressource 	Juin 2022

Priorité 2 de l'école : intervenir auprès des élèves qui ont commis des actes d'intimidation

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller, accompagner, appliquer des conséquences éducatives et sanctions en milieu scolaire. 	Pratiquer cette stratégie sur 75 % de nos cas durant l'année	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ La travailleuse sociale ▪ L'enseignante ressource ▪ Les personnel impliqué 	Juin 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs. 	Idem	Idem	Juin 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Intervention des travailleurs sociaux 	Idem	Idem	Juin 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer un plan de modification du comportement. 	Idem	Idem	Juin 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école. 	Idem	Idem	Juin 2022

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Mettre en place un moyen de dénonciation envers les actes d'intimidation

**Implantation d'un système anonyme en ligne
avec un QR pour l'année 2021-22**



PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

CONTEXTE

- Un milieu scolaire sécuritaire, inclusif et bienveillant est une condition nécessaire au rendement et au bien-être des élèves. Des recherches concluantes démontrent que, pour réaliser leur plein potentiel, les enfants et les jeunes doivent éprouver un sentiment de sécurité, d'inclusion et d'appartenance à l'école.
- L'intimidation est associée à un éventail de troubles de santé physique et mentale, ainsi qu'à des problèmes d'apprentissage, à des comportements antisociaux et à des problèmes relationnels. Il est préconisé une intervention précoce à la fois pour l'enfant qui subit l'intimidation que l'enfant qui la pratique. Sans soutien, les enfants qui se livrent à l'intimidation semblent apprendre à recourir au pouvoir et l'agression pour dominer les autres.
- Un climat scolaire inclusif fondé sur des relations bienveillantes et respectueuses parmi et entre les élèves, le personnel enseignant, les autres membres du personnel scolaire, les parents et les administratrices et administrateurs est généralement accepté comme étant une condition de soutien nécessaire à l'apprentissage.
- Des leaders engagés et une collaboration permanente à tous les échelons (individu, salle de classe, école, parents, conseil scolaire, communauté) entre toutes les personnes concernées représentent des facteurs clés de la réussite de l'approche globale à l'échelle de l'école.
- L'approche globale à l'échelle de l'école exige la participation de tous les principaux secteurs d'apprentissage, de toutes les années scolaires et de l'ensemble de la collectivité. Tous les aspects de la vie scolaire sont pris en compte, notamment les politiques et les procédures, le curriculum, le climat scolaire, les pratiques d'enseignement et d'évaluation ainsi que les activités parallèles au programme et de leadership.
- L'utilisation des données est également un facteur clé. Les données devraient servir à guider l'élaboration des plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, y compris la sélection de programmes et de pratiques éclairés par des données probantes.

ÉLÉMENTS DU PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

1. ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Tous les membres de la communauté, enfants, élèves, membres du personnel, parents, tuteurs et tutrices doivent comprendre que l'intimidation est un véritable fléau et est préjudiciable à l'épanouissement, à l'engagement, au bien-être et à l'apprentissage des élèves.

- L'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines.
- L'intimidation n'est acceptée ni sur la propriété des écoles, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toute autre circonstance (p. ex., en ligne) où un acte d'intimidation nuit au climat scolaire.

DÉFINITION

L'INTIMIDATION ¹ :

Aux fins des politiques sur la prévention et l'intervention en matière d'intimidation, les conseils scolaires doivent utiliser la définition de l'intimidation suivante du paragraphe 1(1) de la *Loi sur l'éducation*.

¹ (Pages 5-6, Politique/Programmes Note no 144 – MÉO)

« intimidation » Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

(a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;

(b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou les besoins particuliers.

Intimidation

(1.0.0.1) On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition de « intimidation » au paragraphe (1), le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

CYBERINTIMIDATION ²

(1.0.0.2) On entend en outre par intimidation, pour l'application de la définition de « intimidation » au paragraphe (1), l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

(a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;

(b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;

(c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Les stratégies ci-dessous pour assurer l'éducation, la sensibilisation et la communication peuvent être mise en œuvre :

- Assurer que l'ensemble de la communauté scolaire puisse comprendre et faire la différence entre l'intimidation, l'agression et la taquinerie.
- Créer des partenariats au sein de la communauté scolaire et les mettre à contribution pour diffuser les messages de prévention contre l'intimidation.
- Recruter plusieurs champions (élèves, membres du personnel, parents, tuteurs ou tutrices) pour soutenir les efforts visant la prévention contre l'intimidation.
- Veiller à une intégration continue de la prévention de l'intimidation dans le curriculum de toutes les matières.
- Inclure dans la liste des lectures obligatoires des livres sur l'intimidation.
- Offrir aux élèves des ressources visant à prévenir l'intimidation et intervenir à cet égard.
- Impliquer les parents dans la prévention de l'intimidation et la création d'un climat scolaire positif.
- Communiquer et diffuser le code de conduite de l'école et du Conseil ainsi que les procédures relatives aux incidents de discrimination.

² (Pages 5-6, Politique/Programmes Note no 144 – MÉO)

- Offrir des opportunités de développement professionnel aux membres du personnel en lien avec la prévention et l'intervention en matière d'intimidation.

RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION, LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION

- Annonce à la radio scolaire pendant la semaine de la prévention à l'intimidation expliquant les services d'aide de l'organisme Jeunesse J'écoute.
- Défilé publicitaire sur le téléviseur du foyer de l'école des services d'aide de l'organisme Jeunesse J'écoute
- Dépliants disponibles sur le présentoir des organismes disponibles au secrétariat comme l'organisme Jeunesse J'écoute
- Affichage sur les babillards dans les couloirs de l'école de l'organisme [Jeunesse, j'écoute](#)
- Autres organismes externes à considérer :
 - [Tel-jeunes](#)
 - [LGBTQ Youth LINE](#)
 - [Black Youth Helpline](#)
 - [+FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation](#)
 - [Ligne d'écoute d'espoir des Premières nations et des Inuit \(24 heures\)](#)
- Ressources d'éducation à l'attention des parents :
 - [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
 - [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\)](#)
 - [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
 - [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)
 - [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme | Ontario.ca](#)
- Ressources de développement professionnel à l'attention des membres du personnel :
 - Offrir les programmes de perfectionnement professionnel en lien avec la prévention de l'intimidation pour les membres du personnel de l'école :
 - Formation obligatoire du personnel sur la prévention de l'intimidation, l'équité et l'inclusion et les micros agressions à la journée pédagogique du mois de novembre 2021.
 - Révision du guide : [Violence au travail dans les conseils scolaires](#) : un guide de la loi, élaboré par le ministère du Travail, de la formation et du Développement des compétences (MTFDC).
 - Rappel de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve [ici](#) et la directive administrative 4,32 [ici](#).
 - Formations offertes les services pédagogiques des écoles sécuritaires et bienveillantes :
 - Formation/rédaction du plan de prévention et d'intervention de l'intimidation de l'école avec l'appui du conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
 - Formation sur la gestion de classe par le conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
 - Formation du personnel sur l'appui au comportement positif (ACP) par le conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
 - Formation donnée au personnel scolaire sur la gestion de conflits pacifiques par les pratiques réparatrices offert par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes.
 - Formation sur la méthode « le chemin de la paix » pour la résolution de conflits ponctuels à la récréation et en salle de classe. (Écoles élémentaires)

- Formation sur les cercles « excentriques » pour favoriser la recherche de solutions communautaire par le conseiller des écoles sécuritaires et tolérantes.
- Formation donnée au personnel scolaire sur les pratiques des cercles de communication proactifs pour l'établissement de relation harmonieuse et l'instauration d'un climat positif en salle de classe offert par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes.
- Formation sur l'emploi du registre des incidents de l'école et de la fiche signalétique de l'intimidation par la direction de l'école et/avec l'appui du conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
- Formation sur la surveillance active dans la cour d'école par le conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.

2. PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

La prévention de l'intimidation ne cherche pas uniquement à éliminer l'intimidation mais à promouvoir des relations saines. Les stratégies mises en œuvre doivent non seulement amener tous les enfants et les élèves à vivre des relations saines, respectueuses, bienveillantes et sécuritaires avec toutes les personnes de leur entourage mais également développer leurs habiletés pour qu'ils puissent :

- Établir et maintenir de saines relations;
- S'abstenir d'intimider les autres;
- Réagir efficacement s'ils sont victimes d'intimidation (par exemple, quitter les lieux ou se confier à quelqu'un);

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Les stratégies ci-dessous pour assurer la prévention en matière d'intimidation peuvent être mise en œuvre :

- Faire la promotion du code vie de l'école et des matrices comportementales de façon systémique à l'échelle de l'école.
- Développer et faire la promotion de l'inclusion sociale et de l'apprentissage de comportements attendus par l'appui au comportement positif.
- Intégrer l'apprentissage des habiletés socioémotionnelles dans les curriculums de la classe.
- Intégrer quotidiennement dans l'enseignement et l'apprentissage des stratégies qui soutiennent une bonne santé mentale et le développement des habiletés socioémotionnelles.
- Inclure dans la liste des lectures obligatoires des livres sur l'intimidation;
- Faire en sorte que la planification des activités de prévention tient compte des plans d'enseignement individualisés des élèves ayant des besoins d'apprentissage particuliers, y compris les adaptations et les modifications apportées.
- Accentuer la supervision dans les zones de l'école (la cour de l'école à l'heure du dîner par exemple) où la pratique de l'intimidation est plus évidente.
- Établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école.
- Mettre en œuvre un mécanisme visant consigner les comportements qui nuisent au climat scolaire.

RESSOURCES POUR LA PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

- Inscrivez-vous aux TEAMS réserver aux membres du personnel Viamonde : [Les pratiques réparatrices et les cercles de communication](#)
- Participation aux concours [ARTMONIE](#) au mois de novembre

- Participation aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du **15 au 19 novembre 2021**
- Participer activement aux journées thématiques du Conseil
- Développement des habiletés socioémotionnelles
 - [L'apprentissage socioémotionnel - Personnel scolaire - Santé mentale en milieu scolaire Ontario \(smho-smso.ca\)](#)
- Enseignement du programme pour la prévention à l'intimidation en salle de classe : [Enfants Avertis](#) (Maternelle – secondaire) (p.ex : une leçon par semaine)
- Liste de publications pertinentes :
 - [Bullying Resources for Families Booklist \(parentbooks.ca\)](#)
- Formation sur la santé mentale et le bien-être
 - [Cours en ligne - Personnel scolaire - Santé mentale en milieu scolaire Ontario \(smho-smso.ca\)](#)
 - [Trouver une ressource - Élèves - Santé mentale en milieu scolaire Ontario \(smho-smso.ca\)](#)
 - [Les problèmes d'anxiété en salle de classe - Personnel scolaire - Santé mentale en milieu scolaire Ontario \(smho-smso.ca\)](#)
- Formation sur la prévention de l'intimidation :
 - Le programme [HIGH FIVE](#)
 - [Le programme Au-delà de la souffrance de la Croix-Rouge canadienne](#)
- Formation sur l'inclusion de la communauté LGBTQ2+ par les organismes :
 - [ÉGALE CANADA](#)
 - AGIS – Interligne
 - COPA
- PFLAG
- Les ressources disponibles pour le personnel de l'école à consulter pour la prévention de l'intimidation priorisée sont :
 - Programme Enfants Avertis (Maternelle au secondaire) – Accès gratuit pour le personnel du CSViamonde avec la clé d'activation.
 - Programme SNAP (Maternelle à la 3^e)
 - EAV – Écoles sécuritaires et bienveillantes
 - Programmes offerts par OPHEA sur la cyberintimidation :
 - [Programme BRANCHÉ](#) (4-5-6e)
 - [Cyberagents](#) (7-8e)
 - [TACTIC](#) (3^e à la 10^e année)
 - [Habilos Médias](#)
 - [Agis! Comment avoir une influence positive quand tu es témoin de cyberintimidation \(7e à 9e années\)](#)
 - [PREVNet](#)
 - [Traçons les limites](#) (secondaire-relation saine)

3. STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN

Pour que les enfants et les élèves puissent réussir à l'école et dans leurs relations avec les pairs, ils doivent avoir été sensibilisés à l'intimidation et acquérir des habiletés socio-affectives.

SOUTIEN AUX ÉLÈVES QUI ONT SUBI DES ACTES D'INTIMIDATION :

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève

- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe
- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire
- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices
- Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation
- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève
- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire
- Appel à la police, au besoin
- Référer l'élève vers des organismes comme :
 - [Jeunesse, j'écoute](#)
 - [Tel-jeunes](#)
 - [LGBTQ Youth LINE](#)
 - [Black Youth Helpline](#)
 - [+FORT](#) -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation

SOUTIEN AUX ÉLÈVES QUI ONT ÉTÉ TÉMOINS DES ACTES D'INTIMIDATION :

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève
- Offrir l'appui des travailleurs sociaux
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices
- Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation
- Créer un environnement sécuritaire pour les élèves
- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire

SOUTIEN AUX ÉLÈVES QUI ONT PRATIQUÉ DES ACTES D'INTIMIDATION :

- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève
- Sessions de modélisation des comportements habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école
- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes
- Intervention éducative sur l'intimidation (ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats)
- Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas
- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire
- Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école
- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève
- Intervention des travailleurs sociaux
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif

- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé
- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer [un plan de soutien du comportement](#) : Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu.
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu
- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu.

DÉNONCIATION DES ACTES D'INTIMIDATION

Les élèves qui ont subi l'intimidation et les témoins d'actes d'intimidation doivent être encouragés à les dénoncer. L'école doit communiquer aux élèves, aux enseignants ainsi qu'aux parents les outils à leur disposition pour dénoncer les actes d'intimidation.

- Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :
 - Aller voir un adulte de confiance.
 - Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :
 - Le billet de signalement ou la fiche signalétique
 - Le Forms pour le signalement des incidents de l'école (pour les écoles secondaires).

Si contre, un modèle d'un FORMS modifiable pour les écoles secondaire :

<https://bit.ly/3eicuPx>.

Pour modifier ce FORMS :

Suivez le lien : <https://bit.ly/3eicuPx>

Sélectionner l'option « dupliquer » dans le haut à la droite de l'écran.

 Dupliquer ce formulaire et commencer à l'utiliser comme le vôtre.

Dupliquer